



La Rovilloise

Le dimanche 20 septembre 2009

Randonnée à pied, à vélo, à cheval, organisée par le Comité des Fêtes de Roville-devant-Bayon et les membres rovillois de l'association des Cavaliers du Pays de Jeanne.

Bulletin d'inscription

(à retourner avant le 7 septembre 2009)

Nom(s) : _____ Tél. _____

Participants :

• pédestres :

• à V.T.T. :

• cavaliers :

• attelages* :

Nombre total de participants :

x 2 € = €

Réservation repas :

Nombre de repas "adultes" du samedi soir** :

x 10 € = €

Nombre de repas "enfants" du samedi soir** :

x 7 € = €

Nombre de repas "adultes" du dimanche midi :

x 8 € = €

Nombre de repas "enfants" du dimanche midi :

x 5 € = €

Total à payer : €

RÈGLEMENT

- Tout cavalier participant à la manifestation devra présenter à l'inscription une copie du carnet de vaccination de son cheval, attestant que celui-ci a été vacciné depuis plus d'un mois et moins d'un an et d'une licence ou d'une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le cavalier et son cheval.
- Les étalons devront être signalés et les propriétaires s'engagent à assurer une garde permanente auprès d'eux. Les chevaux qui tapent devront être marqués d'un ruban rouge à la queue.
- Tout participant mineur devra impérativement être accompagné d'un adulte responsable.
- Le port de la bombe pour les cavaliers et du casque pour les vététistes sont obligatoires.
- Tout au long du week-end, chaque cavalier est responsable de son cheval (à l'attache, en paddock et sur le parcours) et doit être conscient de son niveau d'équitation.
- Respectez les autres participants, les promeneurs, notre nature, nos chemins et les cultures.

Joindre votre règlement à ce bulletin d'inscription par chèque libellé à l'ordre du **Comité de Fêtes de Roville-devant-Bayon** à **Stéphanie Lévy** - 67, av. du G^{al}-Leclerc 54290 Roville-devant-Bayon

A _____ le _____

Signature :

(*) Pour les attelages, comptez 1 participant par attelage, quelque soit le nombre de meneurs. (**) Inclut le petit déjeuner.